

**Réponse du Conseil administratif à la pétition du 2 février 2012:
«Stop aux nuisances du Hayland's».**

Les auteurs de la pétition demandent à la Ville de Genève que des mesures soient prises pour que cessent les diverses nuisances (notamment sonores) émanant de l'établissement Hayland's.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

En premier lieu, il convient de relever que la discothèque Hayland's n'est pas au bénéfice d'une autorisation-terrasse.

En effet, de pratique constante, le Service de la sécurité et de l'espace publics (SEEP) refuse d'accorder pareille permission aux discothèques, boîtes de nuit et autres bars à champagne.

Les nuisances, dont il est fait état dans la pétition P-281, émanent essentiellement de l'établissement principal, elles relèvent, dès lors, davantage de compétences cantonales.

En effet, l'ouverture d'un nouvel établissement, son affectation, ainsi que les conditions d'exploitation (notamment horaires d'ouverture et de fermeture) sont l'apanage du Service cantonal du commerce.

Approché par le SEEP, le Canton indique que de nombreuses mesures ont été prises par l'exploitant ces derniers mois.

Ainsi, en janvier 2012, le propriétaire a engagé un chuchoteur.

De plus, des flyers sont distribués aux clients, sensibilisant ces derniers aux nuisances qu'ils peuvent générer et à leur impact pour les voisins.

Par ailleurs, un fumoir a été installé récemment à l'intérieur de l'établissement.

Enfin, depuis quelques mois, à la fermeture de l'établissement, les clients sortent par petits groupes, afin d'éviter un attroupement important à 5 h du matin.

Suite à ces mesures, des tests ont été effectués par le Service de l'air, du bruit et des rayonnements non ionisants. Il ressort de ces tests qu'il n'y a pas eu de dépassement pour la période janvier-février 2013.

Cela étant, il sera demandé à la police municipale d'assurer des passages réguliers aux abords de l'établissement, jusqu'à 3 h le week-end.

Au surplus, les agents de la police municipale se rendront à la boulangerie située dans le même immeuble que le Hayland's, dès 6 h du matin (prise de fonction des agents de la police municipale) pour s'assurer que l'activité de cet établissement ne nuit pas au sommeil des habitants voisins.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Guillaume Barazzone